



DELIBERATION n°03

Conseil communautaire du 12 décembre 2022

Date de convocation : 05/12/2022

Date d'affichage convocation : 05/12/2022

Thème :	Tourisme (3.3)	Rapporteur :	Jean-François PAGNON	Budget :	Budget Principal
<u>Objet :</u> Modification des tarifs de location des gîtes de Grandrieux					

Délégués en exercice : 44
Quorum : 23
Délégués présents : 25
Pouvoir : 5

PRESENTS :

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas (pouvoir d'Isabelle CHRETIEN), PAGNON Jean-François, BIENFAIT Alexandre, GARD Laurent, GUILMART Faustin, APPERT Martin (pouvoir de Gilles QUEILLE), BIENAIME Corinne, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, POTARD Jean-Michel (pouvoir de Pierre DIDIER), HENNEQUIN Thomas, HEDIART Bernadette (pouvoir de Pascale DEBRUMETZ), TRIQUENEAUX José, FAYARD Joël, TELLIER Michel, TRAMUT Véronique, MONARQUE Thérèse, LORIETTE Monique, VAN COPPENOLLE Hervé, LEMAIRE Michel, FLUCHER José (pouvoir de Xavier BOULANDE), COLOMBE Anne Sophie, LABROCHE Guy, VAN RYUMBECKE Edmond

Délégués suppléants : David LEMEREZ,

ABSENTS EXCUSÉS :

JACQUES Mickaël, NAVEAU Yannick, BERNARD Valérie, LUCE Fabrice, DIDIER Pierre (pouvoir à Jean-Michel POTARD), QUEILLE Gilles (pouvoir à Martin APPERT), WATTIER Gérard, LATOUR Alain, BART Nicole, HALLE Éric, DEBRUMETZ Pascale (pouvoir à Bernadette HEDIART), CARLIER Adeline, LECLERCQ Hervé, CHRETIEN Isabelle (pouvoir à Nicolas DUFOURG), FRICOTEUX Nicolas, FRERE Marie-Noëlle, BOULANDE Xavier (pouvoir à José FLUCHER), BERTRAND Thérèse, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude,

Secrétaire de séance : Mme Monique LORIETTE

Exposé des motifs :

Le président rappelle que la communauté de communes est propriétaire de trois gîtes situés à Grandrieux : l'Orée du Bois et le Vert Bocage (gîtes de 8 et 7 personnes) et la Dorine (2/4 personnes). La communauté de communes les commercialise depuis 2002 de façon aléatoire. Pendant quelques années, ils ne sont plus proposés à la location car trop énergivores et inadaptés aux besoins des nouveaux touristes.

Des travaux de réhabilitation essentiellement énergétique, débutés en 2019, ont été confiés en partie au chantier d'insertion (isolation, plomberie, placo/enduit, peinture, fabrication de meubles, etc.), en partie au technicien de maintenance (électricité). D'autres travaux ont été réalisés par des entreprises : changement des menuiseries extérieures, réfection complète de la toiture, changement des radiateurs électriques.

Afin d'obtenir les labels de meublé touristique, il est nécessaire de répondre à des critères spécifiques figurant dans un référentiel. Le label fait l'objet d'un audit au terme duquel le propriétaire dispose d'un délai d'un mois pour prendre en compte et appliquer les recommandations formulées par l'auditeur, comme acheter des équipements manquants (meublé intérieur et extérieur, électroménager, loisirs, équipement Internet, etc.).

Il est donc primordial que tout soit opérationnel avant de lancer le dossier auprès de l'agence Aisne tourisme. Les travaux sont, certes, terminés mais il manque encore quelques mobiliers, des éléments de décoration ainsi qu'un accès internet fibre.

Le label meublé touristique est indispensable pour définir les tarifs des hébergements qui dépendent de plusieurs facteurs tels que la capacité d'accueil, la situation géographique, l'environnement, le confort, les équipements numériques, les activités et services à proximité, etc.

Dans l'attente de l'audit, le président propose de modifier une première fois les tarifs de location pour tenir compte des améliorations induites par les travaux, comme suit :

Le Vert Bocage / L'Orée du Bois (7 et 8 personnes)

	BASSE SAISON Octobre-Mai (hors vacances scolaires)	MOYENNE SAISON Vacances scolaires (février, avril et Toussaint) Mois de juin et septembre	HAUTE SAISON Juillet-août Vacances de Noël
1 semaine	320,00 €	380,00 €	500,00 €
2 semaines	600,00 €	700,00 €	900,00 €
4 jours	250,00 €	300,00 €	400,00 €
Week-end (samedi- dimanche)	200,00€	250,00 €	300,00 €
1 mois	800,00 €	1 000,00 €	-

La Dorine (2/4 places)

	BASSE SAISON Octobre-Mai (hors vacances scolaires)	MOYENNE SAISON Vacances scolaires (février, avril et Toussaint) Mois de juin et septembre	HAUTE SAISON Juillet-août Vacances de Noël
1 semaine	200,00 €	250,00 €	320,00 €
2 semaines	350,00 €	450,00 €	590,00 €
4 jours	130,00 €	180,00 €	200,00 €
Week-end (samedi- dimanche)	80,00€	120,00 €	150,00 €
1 mois	600,00 €	650,00 €	-

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place les services suivants :

- Location de linge de lits : 20 € par lit 2 personnes, 15 € par lit 1 personne
- Ménage : 90 € pour l'Orée du Bois et le Vert Bocage, 60 € pour la Dorine
- Charges d'électricité : 0,27 €/KWh consommé (relevé des compteurs lors des états des lieux entrée et sortie)
- Les charges d'eau sont comprises dans le prix de location
- Animaux admis avec supplément de 50 € la semaine
- Caution non encaissée : 300 € pour l'Orée du Bois et le Vert Bocage, 150 € pour la Dorine

Le président précise que d'autres tarifs seront soumis à l'assemblée après l'audit d'Aisne Tourisme.

Délibération

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire de

VALIDER les tarifs de location pour les gîtes de Grandrieux comme décrit ci-dessus,

VALIDER les prestations proposées et leur coût, tel que décrit ci-dessus,

PRECISER que cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023,

Résultat vote : FAVORABLE

Détail vote : Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président

Jean-François PAGNON



Procès verbal

Certifié exécutoire après dépôt en Préfecture le, et publication le

Secrétaire de séance, Monique LORIETTE